



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loire-Atlantique

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE, UN JEU D'ENFANT AVEC LE COMPTE AMELI !





Déclarez la naissance de votre enfant en mairie

+ 5 jours



Connectez-vous à votre compte ameli, rubrique > Mes démarches > Déclaration du nouveau-né et complétez les informations demandées. Un message de confirmation vous sera ensuite envoyé.

+ 8 jours



Mettez à jour votre carte Vitale à l'accueil de la CPAM ou en pharmacie. Votre enfant est inscrit sur votre carte Vitale et ses soins sont pris en charge.



Votre enfant sera rattaché au parent réalisant la démarche en ligne. Vous pouvez demander le rattachement à l'autre parent sur votre compte ameli rubrique > Mes démarches > Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent



Pour bénéficier de ce téléservice, la déclaration auprès de la CPAM doit être faite **avant les 6 mois de votre enfant né en France.**

